



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 64581

## Texte de la question

M. Edouard Landrain appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions économiques en 2001, qui ne sont plus les mêmes qu'en 1946, quand les systèmes de retraite ont été créés. Les retraités sont des gens raisonnables, mais ils réclament notamment et en priorité un collège de retraités à coté de celui des partenaires sociaux. Cette revendication est celle de beaucoup de retraités ; le même traitement pour la réversion au conjoint survivant, du secteur public et du secteur privé : simple égalité de traitement pour tous les Français ; les mêmes augmentations annuelles pour toutes les catégories de retraites du secteur public ou du secteur privé, y compris ARRCO et AGIRC avec un minimum garanti pour les retraités ayant cotisé 37,5 années. Il lui demande quelles sont ses intentions pour pallier ces différences de traitements entre les Français.

## Données clés

**Auteur :** [M. Édouard Landrain](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64581

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juillet 2001, page 4200